

Commission permanente sur l'examen des contrats

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres**

Mandat SMCE164139002

Accorder un contrat à Entreprise de construction Ventec Inc. pour la réalisation des travaux de réaménagement de la rue Saint-Paul entre la Place Jacques-Cartier et la rue Berri, de la rue du Marché-Bonsecours, de la rue Bonsecours entre la rue Saint-Paul et la rue de La Commune et du trottoir nord de la rue de la Commune entre la rue du Marché-Bonsecours et la rue Bonsecours - lot 2B de la phase 1 du projet de réaménagement de la rue Saint-Paul - Arrondissement Ville-Marie - Dépense totale de 12 678 400,11 \$ (contrat: 11 916 003,09\$ + incidences: 762 397,02 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 329902 - 3 soumissionnaires.

Rapport déposé au conseil d'agglomération
Le 24 mars 2016

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

La commission :

Présidente

Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

Vice-présidentes

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Membres

Mme Dida Berku
Ville de Côte-Saint-Luc

M. Richard Celzi
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve

Mme Marie Cinq-Mars
Arrondissement d'Outremont

M. Richard Deschamps
Arrondissement de LaSalle

M. Marc-André Gadoury
Arrondissement de Rosemont – La Petite-
Patrie

M. Manuel Guedes
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles

Mme Louise Mainville
Arrondissement du Plateau Mont-Royal

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Montréal, le 24 mars 2016

M. Denis Coderre
Maire de Montréal
Membres du conseil d'agglomération
Hôtel de ville de Montréal
275, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Mesdames,
Messieurs,

Conformément au mandat SMCE164139002, nous avons l'honneur de déposer, au nom de la Commission permanente sur l'examen des contrats, le rapport de la commission concernant l'octroi d'un contrat à Entreprise de construction Ventec Inc. pour la réalisation des travaux de réaménagement de la rue Saint-Paul entre la Place Jacques-Cartier et la rue Berri, de la rue du Marché-Bonsecours, de la rue Bonsecours entre la rue Saint-Paul et la rue de La Commune et du trottoir nord de la rue de la Commune entre la rue du Marché-Bonsecours et la rue Bonsecours - lot 2B de la phase 1 du projet de réaménagement de la rue Saint-Paul - Arrondissement Ville-Marie - Dépense totale de 12 678 400,11 \$ (contrat: 11 916 003,09\$ + incidences: 762 397,02 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 329902 - 3 soumissionnaires.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Émilie Thuillier
Présidente

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE SMCE164139002

Accorder un contrat à Entreprise de construction Ventec Inc. pour la réalisation des travaux de réaménagement de la rue Saint-Paul entre la Place Jacques-Cartier et la rue Berri, de la rue du Marché-Bonsecours, de la rue Bonsecours entre la rue Saint-Paul et la rue de La Commune et du trottoir nord de la rue de la Commune entre la rue du Marché-Bonsecours et la rue Bonsecours - lot 2B de la phase 1 du projet de réaménagement de la rue Saint-Paul - Arrondissement Ville-Marie - Dépense totale de 12 678 400,11 \$ (contrat: 11 916 003,09\$ + incidences: 762 397,02 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 329902 - 3 soumissionnaires.

À sa séance du 9 mars 2016, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le dossier 1164139002. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat de plus de 10 M\$.*

Le 10 mars 2016, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat SMCE164139002 qui lui avait été confié. Des représentants du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) ont répondu aux questions des membres de la Commission. Ils ont d'abord rappelé le contexte dans lequel s'inscrit le présent contrat.

Ce dossier vise l'octroi du contrat de réalisation des travaux du lot 2B de la phase 1, soit celui portant sur les travaux de réaménagement de la rue Saint-Paul entre la Place Jacques-Cartier et la rue Berri, de la rue du Marché-Bonsecours, de la rue Bonsecours entre la rue Saint-Paul et la rue de La Commune et du trottoir nord de la rue de la Commune entre la rue du Marché-Bonsecours et la rue Bonsecours. De façon générale, les travaux comprennent :

- la récupération des bordures de granit existantes;
- la fourniture et mise en place de bordure de granit;
- la fourniture et mise en place de dalles de granit;
- la construction de trottoirs à granulats exposés;

- le déplacement de bornes-fontaines;
- l'enlèvement, triage et mise sur palette de bordures;
- la construction de fosses d'arbres agrandies avec grille de fonte;
- la construction de nouvelles bases de lampadaires et de conduits pour éclairage;
- l'enlèvement et remplacement des lampadaires;
- la construction de nouveaux massifs de la CSEM;
- le nivellement des puisards, des cadres et couvercles de regards d'égout, de chambres de vanne ainsi que ceux des compagnies d'utilités publics;
- la fourniture et mise en place des fondations granulaires pour la chaussée;
- la construction d'une dalle de béton armée; le transport et installation de pavés de granit fournis par la Ville de Montréal; l'enlèvement, triage, mise sur palette et réinstallation de vieux pavé de granit;
- les travaux de maintien de la circulation.

Afin de diminuer la durée totale des travaux, tout en évitant des travaux en 2017 durant les festivités du 375^{ème} anniversaire de la fondation de Montréal, plusieurs mesures ont été imposées au devis.

Le contrat impose ainsi à l'entrepreneur d'entreprendre et de terminer en 2016 tous les travaux sur la rue Saint-Paul entre la place Jacques-Cartier et la rue Bonsecours. Pour ce faire, l'entrepreneur doit obligatoirement prévoir l'utilisation au minimum de deux (2) équipes complètes de travail en tout temps et il doit planifier le travail de façon continue sans aucune interruption. Le contrat ne permet pas la réalisation de travaux en 2017 en raison du 375^{ème} anniversaire de Montréal. Le reste des travaux devra être entrepris et terminé en 2018.

Le contrat impose les horaires de travail suivant à l'entrepreneur:

- pour l'année 2016, l'entrepreneur doit obligatoirement travailler de 7h à 19h du lundi au vendredi et de 9h à 17h les samedis et, s'il le désire, l'entrepreneur est autorisé à travailler le dimanche de 9h à 17h;
- pour l'année 2018, l'entrepreneur pourra exécuter ses travaux entre 7h et 19h du lundi au vendredi, et de 9h à 17h le samedi sur approbation.

Finalement, le montant des pénalités pour retard a été ajusté à la hausse et un boni est prévu dans l'éventualité où les travaux seraient complétés avant l'échéance des délais contractuels.

L'appel d'offres a été publié du 18 janvier au 10 février 2016. La soumission est valide pendant les cent vingt jours qui suivent sa date d'ouverture, soit jusqu'au 9 juin 2016.

L'appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres (SÉAO). La durée de publication a été de 24 jours, ce qui est conforme au délai minimal requis par la Loi sur les cités et villes.

Trois addendas ont été émis dans le cadre de cet appel d'offres.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est de 1 554 261,28\$ (taxes incluses), soit 15 % du coût des travaux avant les taxes, tel qu'inscrit au bordereau d'appel d'offres.

Suite à l'appel d'offres, il y a eu vingt-cinq preneurs de cahier des charges, trois firmes ont déposé une soumission. Parmi les preneurs du cahier des charges qui n'ont pas déposé de soumissions, quatre se sont désignés comme étant sous-traitant et un a affirmé que la période de soumission ne lui convenait pas. Pour les autres qui n'ont pas déposé de soumissions, il se pourrait que les exigences propres à cet appel d'offres (horaires des travaux, pénalités, expérience du soumissionnaire dans des projets similaires) les aient amenés à renoncer à déposer une soumission.

Il y a un écart de prix de 2,4 % favorable à la Ville entre l'estimation et la soumission de l'adjudicataire proposé. On note aussi un écart de prix de 7,7 % entre la plus basse soumission et la deuxième plus basse.

Les membres de la Commission ont soulevé diverses questions sur le processus d'appel d'offres dans le présent dossier.

Ils ont bien compris que le Service avait inclus dans ce dossier une clause au devis relative à l'expérience du maître d'œuvre. Cette clause se lisait comme suit : «*Le soumissionnaire doit avoir exécuté au cours de cinq dernières années, un minimum de deux contrats de même nature et d'une valeur de 2 000 000,00 \$ et plus, en coût des travaux. Pour chaque contrat exécuté, il doit indiquer l'année de réalisation, la description de la nature des travaux, le nom de rue et de la municipalité, la valeur du contrat, le nom de l'ingénieur responsable de la surveillance des travaux et ses coordonnées. Un contrat de même nature est défini comme étant un projet de construction ou de reconstruction d'aménagement du domaine public dans un milieu urbain et sur une rue à caractère commercial et touristique.*»

Pour les membres, il conviendrait de préciser la notion de «rue à caractère commercial et touristique» pour assurer que le processus de sélection de l'adjudicataire repose sur les critères les plus objectifs possible.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service des infrastructures, de la voirie et des transports pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération:

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :

- *Contrat de plus de 10 M\$.*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE164139002 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Recommandation générale d'amélioration des processus d'appels d'offres

Considérant l'inclusion de clauses relatives à l'expérience du maître d'œuvre pour qualifier les soumissionnaires dans certains contrats;

La Commission recommande que les unités d'affaires s'assurent de définir le plus précisément possible les termes des critères utilisés dans les clauses de qualification des soumissionnaires pour assurer l'objectivité du processus d'appel d'offres.